Hôpitaux.

A Versailles le 25. avril 1788.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

D'après la lettre que vous avez écrite, Monsieur, à M. le Mal. de Castries le 25. Juillet 1787. relativement au desir du S. Brû de se rendre à Brest pour y perfectionner l'ouvrage qu'il se proposoit de soumettre à la censure de l'Académie de chirurgie sur sa méthode antivénérienne, ce Ministre lui permit de faire ce voyage. Dans ce moment, ce Chirurgien qui est de retour, est en état de remplir la promesse qu'il a faite de donner la composition de son remède, d'exposer sa doctrine et sa méthode, et demande que l'ouvrage qu'il rapporte soit soumis à l'examen de la commission qui avoit déja été nommée pour juger sa méthode.

Mais si l'ouvrage du S. Brû obtient l'approbation de l'accademie de chirurgie, il faudroit encore qu'avant de le faire imprimer il le soumît à une nouvelle censure, ce qui en retarderoit beaucoup la publicité. Ne trouveriez vous pas à propos de faire choisir un membre de l'academie pour remplir les fonctions de Censeur éxigé par les loix sur l'Imprimerie? dans ce cas je vous prie de vous charger de ce soin.

J'ai donné ordre au S. Brû de vous remettre lui même son ouvrage, et de répondre aux questions que vous pourriez lui faire sur sa méthode

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

La Luzerne

ARC 12
d. 61 n° 9

M. Louis
Secrétaire perpétuel de l'academie de Chirurgie à Paris./.